



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzerza dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

INTERVENTION DE LA CDIP INAUGURATION OFFICIELLE DE LA MAISON DES CANTONS

Conférence de presse organisée par la Fondation *ch* le 18 août 2008 à Berne

MME ISABELLE CHASSOT (FR), CONSEILLERE D'ETAT
PRESIDENTE DE LA CDIP

DE NOUVEAUX MURS POUR LE MÊME TRAVAIL: onze organisations intercantionales travaillent dans la Maison des cantons depuis le mois de juillet. Elles existaient déjà toutes auparavant. Le lieu de travail a changé. Les tâches, elles, sont restées les mêmes.

La Maison des cantons donne de la visibilité à la collaboration intercantonale en lui offrant une adresse commune. C'est en soi une opportunité. Mais qui apporte également son lot de questions – et de critiques, parfois surprenantes. Contrairement au Palais fédéral, cette Maison n'est pas devenue un Palais des cantons. Elle est la Maison des cantons et elle le restera.

L'ÉDUCATION DANS LA MAISON DES CANTONS: toutes les organisations logées ici sont au service des cantons. Le secteur de l'éducation y occupe une place importante, à l'image de la répartition des tâches étatiques en Suisse: l'éducation et la culture concentrent en effet en elles une grande partie des tâches cantonales.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a pris ses quartiers ici avec son Secrétariat général. Avec à ses côtés son centre d'information et de documentation (IDES), qui accomplit un travail unique en Suisse à travers ses publications et ses prestations documentaires sur le système éducatif suisse.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous présenter la CDIP. Je rappellerai seulement que ce secrétariat ne constitue pas une structure parallèle aux départements cantonaux et encore moins une sorte d'administration occulte. Il entreprend exclusivement les tâches que les cantons ne peuvent accomplir à moins d'unir leurs efforts – à titre subsidiaire et complémentaire. La limite est clairement posée, et les tâches sont décrites dans le Programme de travail de la CDIP. Exemples: harmoniser la scolarité obligatoire, reconnaître les diplômés à l'échelon national, garantir la mobilité étudiante, réaliser des évaluations nationales du système éducatif (PISA, monitoring de l'éducation), etc.

Les services centraux ne sont pas ici les seuls à travailler pour l'éducation. Il y a aussi trois institutions d'une certaine importance, qui fournissent des prestations sur le plan suisse. La première est au service de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, la seconde œuvre au profit de la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire, et la troisième est active dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Ces institutions avaient jusqu'ici leur siège dans diffé-

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

rentes villes suisses. Pouvoir désormais travailler sous le même toit sera certainement tout à leur avantage ainsi qu'au nôtre.

CANTONALISME?: on taxe bien souvent notre fédéralisme de *Kantönligeist*, ce cantonalisme aussi étroit qu'un esprit de clocher. Notre pays est-il hanté par des esprits étroits? Le fédéralisme est-il dépassé? Comment se fait-il que notre fédéralisme n'ait valeur d'exemple qu'à l'étranger? Je pense quant à moi que l'organisation fédéraliste est en bonne part responsable du bon fonctionnement de notre Etat plurilingue et pluriculturel. Elle est par conséquent indispensable. La clarté de ce fédéralisme s'est du reste nettement améliorée ces dernières années, en même temps que s'étendait son assise constitutionnelle. Le système s'est modernisé. Petit rappel: il y a eu tout d'abord la révision complète de la Constitution fédérale en 1999. Puis l'acceptation de la RPT en 2004.

En matière d'éducation, l'acceptation des nouveaux articles constitutionnels sur la formation en mai 2006 a également été une étape importante. Ces articles illustrent parfaitement le fédéralisme d'aujourd'hui: ils ne cherchent pas à tout diriger de haut en bas, mais placent leur confiance dans la responsabilité de proximité. Tout en harmonisant ce qui doit l'être de manière à assurer la mobilité nationale et internationale de la population suisse. Prenons l'exemple de la prise en charge des enfants dans des structures de jour extrafamiliales: cela n'aurait pas de sens d'avoir en Suisse *un* modèle national qui régirait jusqu'aux heures d'ouverture de ces structures. En revanche, on peut exiger sur le plan national l'existence d'une offre appropriée aux besoins locaux, comme nous l'avons prévu dans le concordat HarmoS.

Pour appliquer ce fédéralisme coopératif qui est le nôtre, il faut des structures intercantionales. Et c'est une bonne chose qu'elles soient désormais réunies sous le même toit. Celui d'une maison au service des cantons.

Berne, le 18 août 2008